trois-rivières

Communiqué

Retrait d'une modification réglementaire

50 unités de logement en moins pour Le Marthelinois

Le 20 mai 2025 – La Ville de Trois-Rivières choisit d'interrompre la partie du processus de modification réglementaire visant à autoriser la construction d'habitations unifamiliales jumelées et multifamiliales dans un secteur du golf Le Marthelinois où, actuellement, seules les habitations unifamiliales sont autorisées.

En vertu de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme du Québec*, cette partie du processus était admissible à l'approbation référendaire. Ayant reçu le nombre de signatures requises pour l'ouverture d'un registre, il a été recommandé de mettre fin au processus, évitant ainsi les étapes suivantes qui auraient pu mener à un référendum.

Ce retrait représente une réduction d'environ 50 unités de logements au projet domiciliaire anticipé dans ce secteur de Sainte-Marthe. La décision a été confirmée durant la séance ordinaire du 20 mai.

Le reste du projet suit son cours

Malgré ce retrait, le projet du Marthelinois n'est pas compromis. La modification réglementaire prévoyait un second volet visant à changer l'affectation du terrain pour permettre la construction d'habitations résidentielles. Contrairement à la première partie, cette modification n'était pas susceptible d'approbation référendaire car elle était faite dans un intérêt de conformité avec le Plan d'urbanisme. Puisque le conseil municipal a donné son approbation au changement, le règlement est en vigueur et le terrain est maintenant conforme à la construction résidentielle.

Rappelons que plusieurs raisons avaient motivé le conseil municipal à voter en faveur du projet. La plus importante concerne ses obligations envers le promoteur, en vertu d'une entente signée par l'ancienne ville de Sainte-Marthe en 1998 et dont Trois-Rivières a hérité. Des négociations auront mené à un compromis jugé acceptable, qui permettra notamment de protéger les milieux naturels et de maintenir les activités du golf.

Ville de Trois-Rivières
Direction des communications
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
Ligne média : 819 384-2980
communication@v3r.net

trois-rivières

Communiqué

Nouvelle zone écologique

Durant la même séance, la volonté de préserver les milieux humides a été pérennisée. Une aire écologique a été définie sur une partie de terrain qui, à l'origine, rendait possible la construction d'habitations multifamiliales allant jusqu'à 12 logements.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique

Ville de Trois-Rivières
Direction des communications
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
Ligne média : 819 384-2980
communication@v3r.net